

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU JURY
D'ADMISSION DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL
D'ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO-EDUCATIF DE
CLASSE EXCEPTIONNELLE - SESSION 2025**

Le Jeudi 06 Novembre 2025 à 11h40 s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Marne, situé 11 rue Général Edmond Buat à Châlons-en-Champagne, le jury d'admission de l'examen professionnel donnant accès au grade d'Assistant Territorial Socio-éducatif de classe exceptionnelle.

Membres du jury :

Collège représentant les élus locaux :

Monsieur Marcel CHAUVIERE, <i>Adjoint au Maire Châlons-en-Champagne (51) Conseiller communautaire à la Communauté d'Agglomération de Châlons (51)</i>	Président du Jury
Madame Nadine CADET, <i>Adjointe au Maire d'Essey-les-Nancy (54)</i>	Membre

Collège représentant les fonctionnaires territoriaux :

Madame Pauline PREVOST, <i>Conseiller Socio-Educatif, Responsable du service social au Conseil Départemental Meurthe-et-Moselle (54)</i>	Membre
Madame Sandrine NOLLEVALLE, <i>Conseiller Supérieur Socio-Educatif, Directrice centre social communautaire à la Communauté de communes de l'Argonne Champenoise (51), Représentante de la CAP A au Centre de Gestion de la Marne (51)</i>	Membre

Collège représentant les personnalités qualifiées

Monsieur Aurélien LAVIGNE, <i>Attaché, Directeur des services de la jeunesse, des sports, de la vie associative et étudiante à la Commune de Vandœuvre-lès-Nancy (54), Représentant du CNFPT.</i>	Membre
Monsieur Guillaume GINTRAND, <i>Attaché, Responsable de CSD au Conseil Départemental de la Marne (51)</i>	Membre

INCIDENT(S) PENDANT L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Les Procès-verbaux de déroulement de l'épreuve orale n'indiquent aucun incident.

I. RUPTURE D'ANONYMAT- RESPECT DU REGLEMENT

Aucun non-respect du règlement n'a été constaté pendant l'épreuve orale.

II. DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée du 04 Novembre 2025 au 06 Novembre 2025 au siège du Centre de Gestion de la Marne, situé au 11 rue Général Edmond Buat à Châlons-en-Champagne.

III. RESULTATS DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION

Le jury est souverain et est compétent pour prononcer l'annulation d'une épreuve. Le jury ne peut modifier la liste des résultats qu'il a établie et communiquée à l'autorité organisatrice de l'examen.

Tout candidat à un concours ou examen qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une de ces épreuves entraîne l'élimination du candidat.

Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes est inférieure à 10 sur 20.

Après l'examen des notes obtenues à l'épreuve et après en avoir délibéré, les membres du jury fixent le seuil d'admission à 10/20.

Le jury a souverainement déclaré 28 candidats admis.

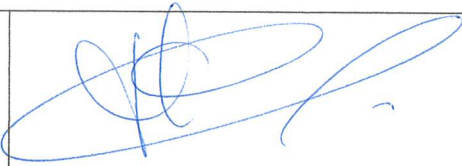
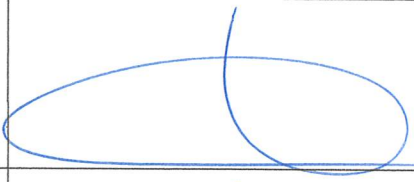
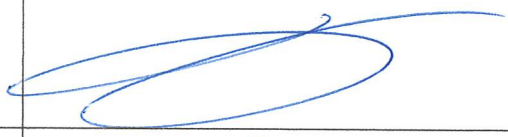
CENTRE DE GESTION DE LA MARNE
EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE D'ASSISTANT
TERRITORIAL SOCIO EDUCATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE –
session 2025
CANDIDAT ADMIS

Madame AIGUIER Caroline
Madame ANDRÉ Amélie
Madame BALZAME Sandra
Madame BOISSON Lucie
Madame BERGEOT Joannie Marie
Madame BRONNER Coline
Madame BUCHY Morgane
Madame BURGUIERE Marie
Madame CHAFFORT Nathalie
Madame CLERC Rachel
Madame DELAMOTTE Pauline
Madame DEMANGEON-SARZI Elise
Madame DROUILLOT Aurélie
Madame GAUNET Sandrine
Madame GILLET Nawale
Madame GOURLOT Aurelie
Madame GREWIS Vanessa
Madame GUYOT Carine Elisabeth
Madame JACQUOT Anne
Madame MAIRY Magalie
Madame MALHERBE Mathilde
Madame MARTIN Coralie
Madame MARTINEAU Juliana Juliette
Madame MAX Sandrine
Madame RAULD Hélène
Madame SAUSSARD Pauline
Madame SPEHLER Lauriane
Madame THOUVENIN Fabienne

Fin de liste
Cette liste comporte 28 candidats

YC

SIGNATURES DES MEMBRES DU JURY

Monsieur Marcel CHAUVIERE, Président du Jury	
Madame Nadine CADET	
Madame Pauline PREVOST	
Madame Sandrine NOLLEVALLE	
Monsieur Aurélien LAVIGNE	
Monsieur Guillaume GINTRAND	